

ANNEE ACADEMIQUE 2025-2026

CRITERES DU JURY D'EXAMENS (cohortes intermédiaire et diplômante du bachelier, des masters, à finalité & masters S4 – S5)

Crédits acquis	Toute note $\geq 10/20$
A réussi son programme annuel (RPA)	<p>Réussite automatique : Une note $\geq 10/20$ dans tous les cours</p> <p>Toutefois, si l'étudiant a présenté tous les examens inscrits à son PAE, le jury accepte la réussite dans les cas suivants :</p> <p style="text-align: center;">1 x 8/20 si Moyenne $\geq 10/20$ ou 2 x 9/20 si Moyenne $\geq 10/20$</p> <p>SAUF si une note d'insuffisance (< 10/20) est obtenue dans un des cours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les filières : <ul style="list-style-type: none"> - TFC - TFE - Stages - Langues et lettres anciennes, orientation classiques : Langue grecque II + Langue latine II - Langues et lettres anciennes et modernes : Langue latine II - Langues et lettres modernes : Cours de Langue ou Étude de textes (du Bloc 2 uniquement), dans l'une ou l'autre langue. Toutefois, si la note d'insuffisance obtenue dans l'un de ces cours spécifiques inscrits au PAE n'est pas inférieure à 9/20, le jury octroie les crédits correspondants. - Histoire : Cours d'exercices + Séminaires de critique historique - Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ET orientation musicologie : Méthodes et techniques de l'histoire de l'art, de l'archéologie et de la musicologie - Bachelier en Traduction et interprétation : Cours de Traduction générale vers le français du Bloc 3 - Master en Interprétation : Cours d'interprétation simultanée vers le français II + Cours d'interprétation consécutive vers le français II - Master international en Arts du spectacle : Projet de recherche <p>Dans tous les autres cas, le jury reste souverain.</p>

Est en cours de cycle (ENCO)	Crédits acquis < nombre de crédits inscrits au PAE
------------------------------	--

Aucune note < 10/20 ne sera reportée d'une session d'examens à l'autre.